

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-437 DU 12 SEPTEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Sahidou DANGO-
NADEY, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim
du Président de la République pour compter
du 13 septembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

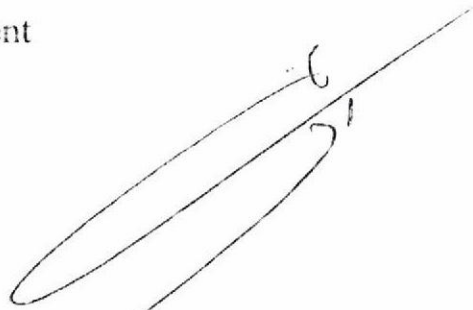
Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sahidou DANGO-NADEY,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé
d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la
République Gabonaise.

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Sahidou DANGO-NADEY durant cette
période, les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

Article 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 septembre 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 IIAAC 2 PM 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-